

SICTOM

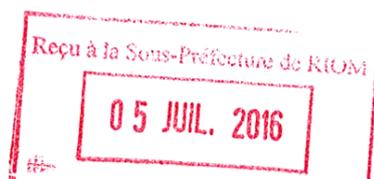


PONTAUMUR / PONTGIBAUD

Année 2015

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE



Rue du commerce - 63230 PONTGIBAUD
Tél : 04.73.73.16.83 - Fax : 04.73.73.17.0
Mail : sictompontaumur-pontgibaud@orange.fr
Site internet : www.sictom-pontaumur-pontgibaud.fr

Version 1
10/06/2016



Sommaire

I CONTEXTE	3
I.1. Présentation : coopération intercommunale	3
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets	5
I.3. Modalités d'exploitation du service	6
I.4. Emplois	6
I.5. Les marchés de fournitures	6
I.6. La gestion des déchèteries	7
II INDICATEURS TECHNIQUES	7
II.1. La collecte des déchets ménagers	7
II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements	7
II.1.1.a. Présentation	7
II.1.1.b. Modalités	8
II.1.1.c. Fréquence de collecte	8
II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)	9
II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire	9
II.1.2.a. Présentation	9
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)	10
II.1.3. La collecte en déchèterie	11
II.1.3.a. Présentation	11
II.1.3.b. Horaires d'ouverture	11
II.1.3.c. Conditions d'accès	12
II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)	12
II.1.4 Gravats	13
II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.	13
II.1.5.a. Présentation	13
II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)	13
II.1.6 La collecte des textiles	13
II.1.6.a. Présentation	13
II.1.6.b. Quantités collectées	14
II.1.7. La collecte des encombrants dans les communes	14
II.1.7.a. Présentation	14
II.1.7.b. Quantités collectées	14
II.2. Le transfert et le transport	14
II.2.1. Le transfert	14
II.2.2. Le transport	16
II.3. Le traitement	16
II.3.1. Le Pôle VERNEA	16

II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	16
II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne)	16
II.3.3. La valorisation biologique	17
II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours	17
II.3.4. Les déchets des déchèteries	18
II.3.5. Le centre de tri	19
II.3.5.a. Localisation des repreneurs	19
II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)	19

III INDICATEURS FINANCIERS **20**

III.1. Modalités de financement du service	20
III.1.1. Contribution des particuliers	20
III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers	20
III.1.3. Autres recettes	20
III.2 Indicateurs financiers du service	21
III.2.1. Dépenses de fonctionnement	21
III.2.2. Recettes de fonctionnement	21

IV LES CHIFFRES CLES **24**

IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire	24
IV.2. Quantités collectées en déchèteries	25
IV.3. Quantités totales (en tonnes)	26
IV.4. Quantités totales (en kg/hab/an)	26
IV.5. Coût moyen du service par habitant	26
IV.6. Contribution moyenne par habitant	26

V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT **27**

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité	27
V. 1.1. Prévention de la production de déchets	27
V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND	27
V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND	27
V. 1.4. Protection des paysages	27
V.2. Information et surveillance	27

VI CONCLUSIONS **28**



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

Année 2015

I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SICTOM Pontaumur Pontgibaud pour l'exercice 2015.

I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud est un EPCI de 33 communes, constitué de 22 communes et 3 Communautés de Communes, la Communauté de Communes de Volvic Sources et Volcans (par substitution aux communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches), la Communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans (par substitution aux communes de Bromont Lamothe, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Montfermy, Pontgibaud, Saint Jacques d'Ambur et Saint Pierre le Chastel) et la Communauté de communes de Manzat (par substitution aux communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons).

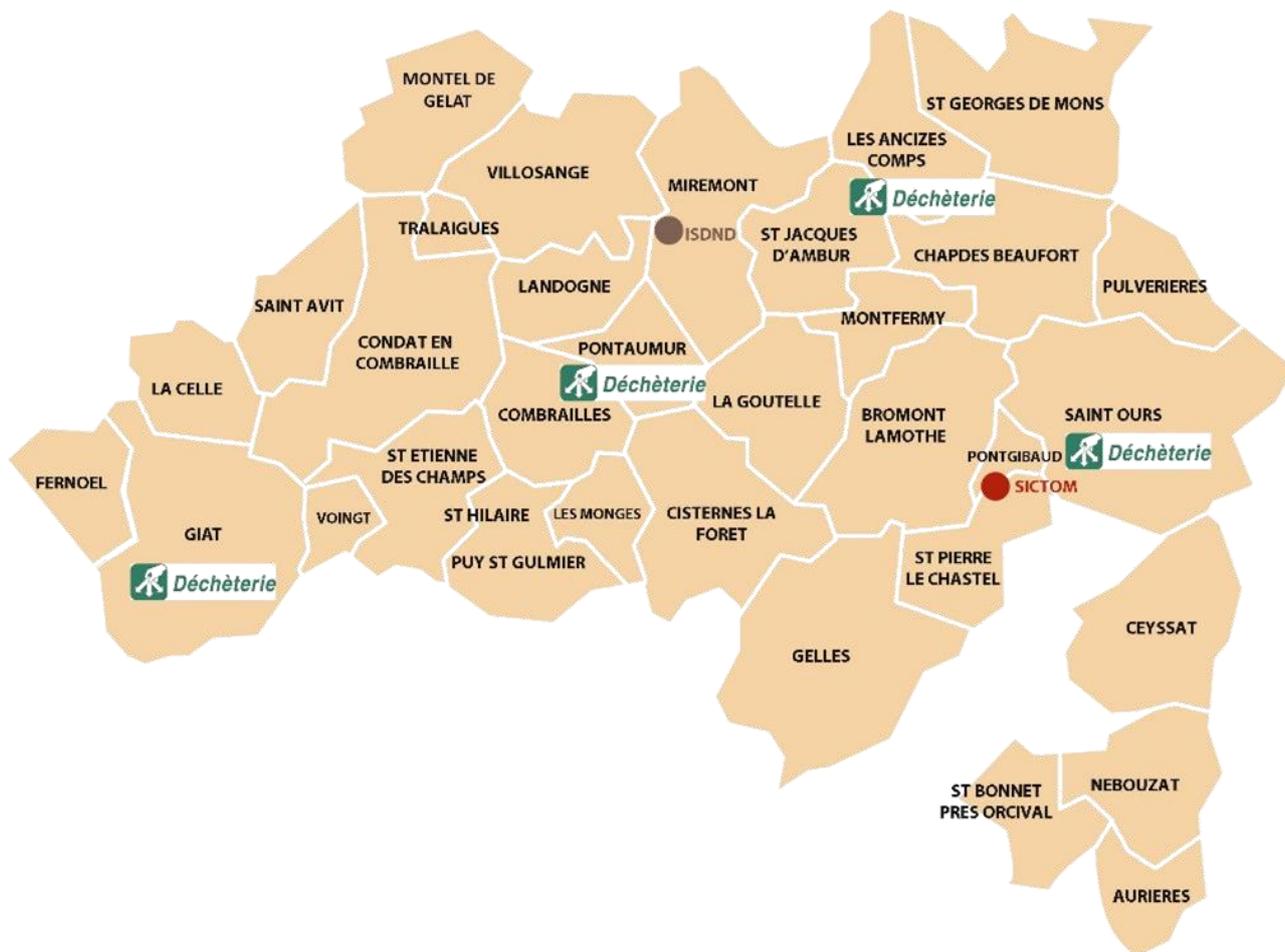
Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 244 habitants.

Le Syndicat a pour **mission** de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères, dans le respect des lois françaises et européennes :

- ⇒ La collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs individuels et/ou bacs de regroupement,
- ⇒ La collecte des emballages recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire ou en bacs individuels et bacs de regroupement,
- ⇒ La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, déchets toxiques et des déchets valorisables tels que les déchets verts, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), les cartons, la ferraille et le bois,
- ⇒ L'exploitation, pour le compte du VALTOM, du centre de transfert de Saint Ours et de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont : traitement des encombrants et des déchets d'activité économique,
- ⇒ La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets à l'échelle de son territoire visant à réduire la production des déchets de 7% d'ici 2015,
- ⇒ Le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés assurés par le VALTOM.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE 2007, publiée au 1^{er} janvier 2016) :

Commune	Pop.Municipale (SC) au 01/01/2016
ANCIZES-COMPS	1 658
AURIERES	323
BROMONT-LAMOTHE	984
CELLE	85
CEYSSAT	673
CHAPDES-BEAUFORT	1 042
CISTERNES-LA-FORET	478
COMBRAILLES	222
CONDAT-EN-COMBRAILLE	450
FERNOEL	132
GELLES	908
GIAT	848
GOUTELLE	631
LANDOGNE	241
MIREMONT	314
MONTEL-DE-GELAT	473
MONTFERMY	221
NEBOUZAT	806
PONTAUMUR	714
PONTGIBAUD	705
PULVERIERES	397
PUY-SAINT-GULMIER	145
SAINT-AVIT	251
SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	463
SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	145
SAINT-GEORGES-DE-MONS	2 035
SAINT-HILAIRE-LES-MONGES	101
SAINT-JACQUES-D'AMBUR	277
SAINT-OURS	1 657
SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	403
TRALAIGUES	89
VILLOSANGES	325
VOINGT	48
TOTAL	18 244



I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétences exercées au 31 décembre 2015		Compétences transférées		
	<input checked="" type="checkbox"/>	Depuis le...	<input type="checkbox"/>	Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
Collectes OMR	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Collectes sélectives	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Déchèterie	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Transfert	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	transférée au VALTOM
Traitement	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	transférée au VALTOM

I.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective des emballages bacs jaunes	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective en Apport Volontaire	Prestation de service	1/01/2013	31/12/2015	ECHALIER
Déchèteries (accueil)	Régie			
Déchèteries (transfert des déchets)	Prestation de service	1/01/2013	31/12/2015	ECHALIER
Déchèteries (traitement des déchets)	Compétence transférée au VALTOM			
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			
Stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Compétence transférée au VALTOM, exploitation en Régie par le biais d'une convention avec le VALTOM			

I.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs (OMR et sélective) en équivalents temps plein : Augmentation des agents car reprise en régie.

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	9 ETP
Agents du / des prestataires	0 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

I.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	Plastic Omnium
Fourniture de bacs de collecte sélective	Plastic Omnium
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	Plastic Omnium / Temaco

I.6. La gestion des déchèteries

Le SICTOM a repris en régie l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries au 1^{er} octobre 2009.

La gestion des bas de quais (transfert et traitement des déchets recyclables ou dangereux) est toujours assurée en prestation privée par le SICTOM. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le transfert des bennes jusqu'aux centres de traitement reste à la charge du SICTOM, mais le traitement est assuré par le VALTOM.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion bas de quai	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2015
Giat	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2015
Pontaurmur	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2015
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2015

II INDICATEURSTECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers

II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

II.1.1.a. Présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SICTOM a repris en régie la collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective des emballages), auparavant assurée par l'entreprise SITA.

⇒ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons sont équipés de bacs individuels.

Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Echalié vers le Pôle de Valorisation Vernéa.

⇒ Collecte sélective des emballages

La collecte sélective des emballages recyclables (papier, carton, journaux magazines, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastique, canettes de boisson, boîtes de conserve) est organisée de deux façons.

Depuis l'été 2015, les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons sont équipés de bacs individuels, la collecte s'effectue en porte à porte et pour une partie du territoire, la collecte est organisée avec des bacs de regroupement à couvercles jaunes.

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte ou en bacs de regroupement sont acheminés via le Centre de Transfert de Saint Ours jusqu'au centre de tri d'Echalié à Clermont Ferrand.

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
 - les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels ont été proposés aux usagers au 1^{er} semestre 2013.

II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est passée à une fois par semaine pour toutes les communes du SICTOM en février 2010, afin d'harmoniser le service de collecte, en vue de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Toutes les communes

Elle a lieu du lundi au jeudi entre 4h et 12h45 ou de 13h15 à 22h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective :

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs à couvercle jaunes (Aurières, Les Ancizes Comps, Bromont Lamothe, Ceysnat, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaurmur, Pontgibaud, Pulvérières, Miremont, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Georges de Mons, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel), tous les 15 jours. Toutes les autres communes bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN/SEMI URBAIN/RURAL	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	11 170 hab.

II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	2014	2015	Evolution
Ordures ménagères Assimilées Résiduelles	4 496 t (245,61 kg/hab)	4 383 t (240,24 kg/hab)	- 2,51 %
Collecte sélective sur 17 communes (11 170 hab en 2015)	528 t (47,27 kg/hab desservi) (28,84 kg/hab SICTOM)	540 t (48,34 kg/hab desservi) (29,60 kg/hab SICTOM)	+ 2,27 %
Total	5 024 t	4 923 t	- 2,01 %

II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire

II.1.2.a. Présentation

La collecte sélective des emballages recyclables se fait principalement par Apport Volontaire (Point Propre).

Le SICTOM assure la collecte en Apport Volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri, en prestation de service par les Etablissements ECHALIER (63).

Une cinquantaine de points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires (61 colonnes) sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons usagés.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2015	2014	2015	Evolution
Verre	109	527 t (28,79 Kg/hab)	550 t (30,15 Kg/hab)	+ 4,36 %
Papier-carton	48	179 t (9,78 Kg/hab)	175 t (9,59 Kg/hab)	- 2,23 %
Corps creux divers	50	40 t (2,18 Kg/hab)	43 t (2,36 Kg/hab)	+ 7,5 %
Huile moteur	48	13	13	0 %
TOTAL		757 t	781 t	+ 3,17 %

Les résultats de la collecte en Apport Volontaire se stabilisent au profit du déploiement de la collecte sélective de proximité en bacs à couvercle jaune.

Les Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, d'emballages recyclables et de verre collectés pendant l'année 2015. Ces tonnages totaux par produits ont ensuite été divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée.

Les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous représentent donc le nombre de kilogrammes de matériaux collectés par habitant pour l'année 2015

Communes	Pop municipale	JOURNAUX - CARTONS		CORPS CREUX		VERRE	
		Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)
AURIERES	323	2 045	6.33	700	2.17	9 565	29.61
BROMONT LAMOTHE	984	7 135	7.25	1 930	1.96	20 625	22.99
CEYSSAT	673	5 855	8.70	2 150	3.19	19 530	29.02
CHAPDES BEAUFORT	1 042	10 420	10	3 310	3.18	28 890	27.72
CISTERNES LA FORET	478	6 475	13.55	2 045	4.28	11 055	23.13
COMBRAILLES	222	1 700	7.66	520	2.34	4 130	18.60
CONDAT EN CLLES	450	5 435	12.08	1 355	3.01	8 215	18.26
FERNOEL	132	2 765	20.95	670	5.08	3 340	25.30
GELLES	908	4 940	5.44	1 120	1.23	24 565	27.05
GIAT	848	12 315	14.52	2 380	2.81	33 565	39.58
LA CELLE D'Auvergne	85	1 505	17.71	430	5.06	2 150	25.29
LA GOUTELLE	631	4 420	7	1 255	1.99	12 010	19.03
LANDOGNE	241	3 830	15.89	820	3.40	6 100	25.31
LES ANCIZES COMPS	1 658	21 585	13.02	3 325	2.01	66 045	39.83
MIREMONT	314	6 195	19.73	2 000	6.37	17 465	55.62
MONTEL DE GELAT	473	6 065	12.82	1 520	3.21	12 255	25.91
MONTFERMY	221	3 650	16.52	835	3.78	4 195	18.98
NEBOUZAT	806	3 645	4.52	1 090	1.35	22 155	27.49

PONTAUMUR	714	18 205	25.50	3 660	5.13	30 610	42.87
PONTGIBAUD	705	3 880	5.50	1 210	1.72	28 975	41.10
PULVERIERES	397	1 870	4.71	350	0.88	10 010	25.21
PUY ST GULMIER	145	1 560	10.76	350	2.41	3 645	25.14
SAINT AVIT	251	4 655	18.55	950	3.78	5 635	22.45
ST BONNET PRES ORCIVAL	463	3 895	8.41	900	1.94	15 225	32.88
ST ETIENNE DES CHAMPS	145	1 730	11.93	440	3.03	3 795	26.17
SAINT HILAIRE LES MONGES	101	1 900	18.81	540	5.35	3 295	32.62
SAINT JACQUES D'AMBUR	277	5 675	20.49	1 445	5.22	10 070	36.35
SAINT OURS LES ROCHES	1 657	14 055	8.48	3 485	2.10	58 735	35.45
SAINT PIERRE LE CHASTEL	403	1 430	3.55	620	1.54	7 210	17.89
ST GEORGES DE MONS	2 035	0.00	0.00	0.00	0.00	51 925	25.52
TRALAIGUES	89	1 240	13.93	340	3.82	2 130	23.93
VILLOSSANGES	325	4 170	12.83	1 315	4.05	9705	29.86
VOINGT	48	1 050	21.88	265	5.52	1 595	33.23
Moyenne SICTOM	18 244	175 295	9.61	43 325	2.37	550 415	30.17

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaumur, Saint Ours).

Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois ;



II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu de la déchèterie	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaumur	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit
- Pour les Professionnels : gratuit, l'accès et l'utilisation sont inclus dans la REOM mise en place en 2010.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.

II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2014(en tonnes)	2015(en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	1 429	1200	-16,02 %
	Matériaux d'exploitation	néant	néant	néant
	Bois	647	625	-3,4 %
	Ferrailles	104	123	+ 18,27 %
	Gros cartons	175	194	+10,87 %
	Papier Journaux	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre	Inclus dans la collecte PAV		
	Pneus	42	66	+ 57,14%
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie	NC	NC	NC
	Huile alimentaire	néant	néant	néant
	Piles	4,89	4,5	- 7,98 %
	D.E.E.E. (au total) dont :	181	186	
	- Gros électroménager HF	53,7	50	
	- Gros électroménager F	34,6	39,2	+ 2,7 %
	- Ecran	44,5	42,5	
	- Petit appareil en mélange	48	54,1	
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0,49	0,75	-7,98 %
	Cartouches encre	néant	néant	néant
Gravats valorisés en ISDND	796	778	-2,26 %	
Déchets d'ameublement	0	32		
Déchets toxiques	41	50	21,95%	
DIB valorisés	néant	néant	néant	
Sous total	3 420	3 259	-4,71%	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés en ISDND	0	0	0
	DIB non valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants	986	965	-2,13 %
	Amiantes cimentée	néant	néant	néant
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,32	0,69	115,63%
Sous total	986	966	-2,03%	
Total des apports		4 406 t	4 225 t	
		240,70 kg/hab.	231,58 kg/hab	-4,11%

II.1.4 Gravats

Mode de collecte : en benne en déchèterie

Déchèteries : 778 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui
778 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place à l'été 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boîte est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité.

Depuis le début de l'année, le SICTOM a contractualisé avec l'éco-organisme DASTRI agréé pour la collecte des D.A.S.R.I.

Les déchets de soins sont collectés par la Collecte Médicale puis la société SITA Suez.

II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)

Afin d'homogénéiser les données, il est arrêté qu'1 litre de DASRI qu'ils soient coupants, tranchants ou déchets mous est équivalent à 0,16 kg.

Type d'emballages	2014	2015	Evolution
tonnes	0,32	0,69	+115,62%

La hausse de tonnages est peut être expliqué par le changement d'opérateur de collecte et d'organisation en 2015.

II.1.6 La collecte des textiles

II.1.6.a. Présentation

La collecte des textiles a été mise en place progressivement sur le territoire.

En 2015, 18 colonnes sont réparties sur le SICTOM. L'emplacement des colonnes est disponible dans l'onglet prévention du site internet du SICTOM.

II.1.6.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2014	2015	Evolution
Le relais	31 t	30 t	-3,23%
Emmaüs (13 colonne)	31 t	62 t	100 %
Total	62 t	92 t	+ 48,39 %

Certaines colonnes trop isolées en déchèterie ont été déplacées dans les bourgs.

II.1.7. La collecte des encombrants dans les communes

II.1.7.a. Présentation

Sont considérés comme encombrants, les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte par les bennes délocalisées a disparu ces dernières années au profit de la collecte en déchèteries qui favorise le tri. La dernière benne à encombrants délocalisée à Chapdes Beaufort a été retirée en septembre 2011.

II.1.7.b. Quantités collectées

Quantités	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnes	43	0	0	0	0
kg/hab/an	2,33	0	0	0	0

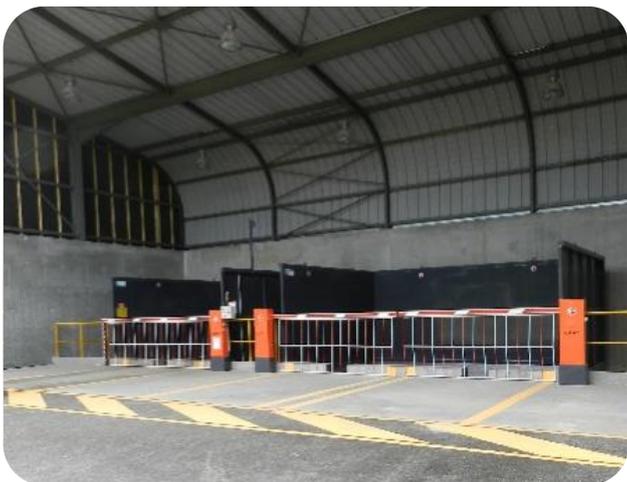
II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le transfert

A l'automne 2013, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa a été mis en service et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydômois sont désormais acheminées sur cette installation.

Par conséquent, le VALTOM, syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SICTOM Pontaurmur-Pontgibaud a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers.

Ainsi, à terme ce sont une dizaine de centre de transfert qui seront en service dans le département du Puy-de-Dôme.



Concernant le territoire du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, c'est sur la commune de Saint-Ours les Roches, au lieu-dit « La Vauriat » qu'a été construit le centre de transfert. Celui-ci est opérationnel depuis le mois d'avril 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire dans le cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendent sur ce site, sont pesées à leur arrivée et sont ensuite dirigées vers un poste de vidage adapté aux déchets transportés.

Le vidage se fait de façon gravitaire dans une trémie permettant de diriger les déchets dans des caissons étanches situés en contrebas de la zone de déversement. Les déchets (OMR ou emballages) sont ensuite poussés et compactés dans ces caissons à l'aide d'un compacteur fixe et sont transportés par porteur jusqu'au pôle de traitement adapté.



De plus, les élus du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert les garages qui permettent d'héberger les véhicules de collecte.

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
Saint Ours le Vauriat	4 866	oui	Route

Le transfert par bennes compactées permet de diminuer les émissions de CO₂.

II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
St Ours les Roches	Vernéa	ECHALIER	34 km	4 326
St Ours les Roches	Centre de tri	ECHALIER	33 km	540

II.3. Le traitement

II.3.1. Le Pôle VERNEA

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les Ordures Ménagères Résiduelles du SICTOM sont acheminées sur le Pôle Vernéa. Elles subissent au préalable un tri mécano-biologique, une partie est valorisée énergétiquement (70 %) et une autre partie est stabilisée puis enfouie à l'ISDND de Puy Long (30%).

II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008 autorisant la poursuite et l'extension de l'exploitation.

En application de l'article 2 des statuts du VALTOM, ce dernier a vocation à exercer pleinement la compétence en matière de traitement à compter du 1^{er} janvier 2014.

A ce titre, le VALTOM s'est vu mettre à disposition l'ISDND dont il devient le gestionnaire, mais il a confié l'exploitation de l'ISDND par le biais d'une convention au SICTOM. Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remboursées par le VALTOM au SICTOM. Le SICTOM s'acquitte maintenant d'un coût à la tonne entrante pour les encombrants transportés à l'ISDND.

Sont enfouis à l'ISDND de Miremont :

- les encombrants et gravats des déchèteries du SICTOM,
- les encombrants du SICTOM des Combrailles,
- des déchets industriels banals.

II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne)

Le tonnage annuel autorisé est de 15 000 tonnes.

On observe une forte diminution des tonnages entrants, qui est liée au transfert depuis le 1^{er} janvier 2014, des ordures ménagères résiduelles sur le Pôle VERNEA.

En 2015, 50,40 tonnes d'OMR du SICTOM a également été enfouies à l'ISDND de Puy Long en janvier 2016, à cause d'un mouvement de grève de Vernéa.

Provenant du périmètre de l'EPCI

		2014	2015	Evolution
	Ordures ménagères Résiduelles	51	7	-86,27 %
	Déchets bennes encombrants et déchèteries	986	965	- 2,13 %
	Boues station d'épuration	0	0	-
	Gravats non utilisables	0	0	-
Professionnels	Déchets industriels banals	2 900	2 992	+3,17 %
SOUS TOTAL DECHETS ENFOUIS		3 973	3 964	-0,23 %

Provenant hors du périmètre de l'EPCI

		2014	2015	Evolution
	Ordures ménagères Résiduelles (SICTOM des Combrailles et SBA)	0	0	-
	Déchets bennes encombrants et déchèteries (SICTOM des Combrailles)	1 098	1 358	
	Boues station d'épuration	0	0	-
	Gravats non utilisables	0	0	-
Professionnels	Déchets industriels banals	488	90	-81,56 %
SOUS TOTAL DECHETS ENFOUIS		1 586	1 448	- 8,70 %
TOTAL DECHETS ENFOUIS		5 523	5 412	-2,01 %

II.3.3. La valorisation biologique

II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) collectés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.



Cela permet de réduire considérablement le transport de ces déchets jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63).

En 2015, la quantité de déchets verts déposés est de **1 492 tonnes**.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours.

Quantités entrantes (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2014	2015	Evolution
Déchets verts des déchèteries	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	1 429	1 200	-16,02 %
Déchets verts municipaux et des voieries	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	74	41	-44,59 %
Déchets verts des particuliers	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	0	0	-
Déchets verts des professionnels	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	207	251	+ 21,25 %
TOTAL DECHETS VERTS				1 710	1 492	-12,75 %

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SICTOM développe la pratique du compostage individuel. Ainsi, 94 composteurs ont été distribués en 2015 (rappel 2014 : 82 composteurs distribués).

II.3.4. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lempty
Carton	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	VALORPLAST	Puteaux (92)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	PROCAR/ALLIAPUR	Joze
Piles	Traitement	COREPILE	SCRELEC	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende
Verre	Recyclage	ECHALIER	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy/Veauches (42)
Papier/Carton AV	Recyclage	ECHALIER	Papeteries Giroux	Olliegues
Encombrants	Enfouissement	SICTOM	SICTOM	Miremont
Bois traité	Valorisation	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Tubes néons ampoules	Valorisation		RECYLUM	Paris (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPLETE	ECO SYSTEMES	Paris (75)
Déchets toxiques hors ECO DDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	National
Déchets toxiques ECODDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	ECO DDS	Boulogne Billancourt
DASRI	Incinération	Collecte médicale	DASTRI	Paris (75)

II.3.5. Le centre de tri

II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers Cartons		ECHALIER (passage Barème E)	Saint Ours (63)
Briques alimentaires	ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	Valorplast	Puteaux (92)
Emballages en acier		ECHALIER (passage Barème E)	Saint Ours (63)
Emballages en aluminium	ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier	Clermont Ferrand
Verre	ECHALIER	OI manufacturing	Verrerie Puy Saint Romain

II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2014	2015	Evolution
Journaux Magazines	354,38	341,75	-3,56%
Gros de Magazines	100,15	107,65	7,49%
Carton	101,58	109,84	8,13%
Briques alimentaires	2,15	2,23	3,72%
Bouteilles plastique PET	37,39	39,49	5,62%
Bouteilles plastique PEHD	10,56	9,92	-6,06%
Emballage acier	16,18	18,68	15,45%
Emballage alu	0,96	0,84	-12,50%
Refus	123,67	129,31	4,56%
Total	747	759	1,70%

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

III.1.1. Contribution des particuliers

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

Le SICTOM se finance donc par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le financement du service est également assuré par des conventions avec des organismes agréés pour le recyclage des emballages et par la vente des matériaux triés issus des déchets triés.

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 91 €,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.

Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à 49€.

Soit par exemple :

- foyer 1 personne : 140 €
- foyer 2 personnes : 189 €
- foyer 3 personnes : 213,50 €
- foyer 4 personnes et plus : 238 €
- Résidences secondaires : 189 €...

Modalités de financement	Montant en 2014	Montant 2015
REOM classique	2 158 924 €	2 170 010 €

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

La collectivité fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

Un coût d'accès est également prévu pour les DIB apportés directement à l'ISDND de Miremont fixé par le VALTOM, cette recette est perçue depuis le 1^{er} janvier 2014, par le VALTOM et une partie est reversée au SICTOM.

III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages : La Société ECO-EMBALLAGES,
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport volontaire ou en déchèterie,
- Des aides, subventions du Conseil Départemental ou de l'ADEME,
- Par les remboursements du VALTOM pour l'exploitation réalisée en régie par le SICTOM des unités de transfert/traitement du VALTOM.

III.2 Indicateurs financiers du service

III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2015 : **3 081 388 €** (sans résultat reporté N-1)

La collecte en régie des Ordures Ménagères et des emballages recyclables en bacs à couvercle jaune représente un montant de **577 515 €**

Les autres prestations rémunérées pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers auprès de prestataires privés (A 611) représentent un montant de **1 117 865 €**

dont les principales pour la collecte et transfert :

- Collecte, transfert des Points Propres (verre) – Ets ECHALIER : 29 990 €
- Collecte, transfert des Points Propres (emballages) – Ets ECHALIER : 31 262 €
- Transfert des bennes des déchèteries – Ets ECHALIER : 84 701 €
- Tassage de bennes des déchèteries – Ets GARRAUD/ COTRAP : 4 137 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux et DASRI – CHIMIREC : 4 658 €
- Transport des lixiviats sur la station d'épuration de Riom - VALVERT : 17 487 € (repris par le VALTOM)
- Traitement des lixiviats sur la station d'épuration de Riom – Lyonnaises des eaux : 98 761 €

Les principales prestations rémunérées pour le traitement des déchets ménagers sont payées au VALTOM : **834 560 €**

- Traitement des encombrants : 104 970 €
- Traitement des Ordures Ménagères résiduelles : 588 138 €
- Transfert des OMR et Emballages : 104 856 €
- Coût exploitation Quai de transfert : 36 596 €

Le SICTOM s'acquitte également d'une Contribution à l'habitant (Tri des emballages, traitement des déchets des déchèteries...) au VALTOM : 544 057 €

III.2.2. Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2015 : **3 006 769 €** (sans résultat reporté N-1)

Rappel des principales recettes :

- REOM : 2 170 010 €
- Reversement recettes enfouissement DAE par le VALTOM (60%) : 18 200 €
- Remboursement exploitation Quai de transfert pour le VALTOM : 33 049 €
- Remboursement exploitation ISDND pour le compte du VALTOM : 381 931 €
- Subvention ADEME, Participation Haut Pays Marchois (déchèterie de Giat) : 46 879 €

- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : 246 438 € dont :
 - Aides versées par Eco-Emballages (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 153 994 €
 - Aides versées par OCAD3E / recylum : 16 062 €
 - Aides versées par ECO DDS : 2 850 €
 - Aides versées par ECO FOLIO pour Journaux Magazines : 18 577 €
 - Aides versées pour la collecte et valorisation du verre : 17 436 €
 - Vente des bouteilles plastiques (garantie de reprise) - Valorplast : 12 734 €
 - Vente de l'acier et de l'aluminium et du carton collecte sélective – Echalièr et Regéal : 6 278 €
 - Vente cartons et ferrailles collectés en déchèteries (reversement 40% VALTOM) : 8 884 €
 - Revente Papier et Journaux mag collecte sélective (reversement 40% VALTOM) : 9 623 €

	Financement du service	Recettes totales 2013 en Euros	Recettes totales 2014 en Euros	Recettes totales 2015 en Euros
COLLECTE	Eco-Emballages	107 460 €	123 050 €	153 994 €
	Ventes de matériaux	71 074 €	56 660 €	64 648 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant	Néant	Néant
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(via la REOM)	(via la REOM)	(via la REOM)
	DEEE	6 929 €	9 398 €	16 062 €
	Aides Eco DDS	-	-	2 850 €
	Ventes de matériaux	27 869 €	3 891 €	8 884 €
	Accès communes extérieures	16 490 €	16 389 €	19 374 €
PROFESSIONNELS	(Apport DIB ISDND...)	532 714 €	26 263 €	18 200 €

Agréments :

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages : Eco-Emballages Adelphe
 barème C barème D barème E

Date de signature : 5 juillet 2011

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème E :

Option « Filière » : aluminium, briques alimentaires et plastiques

Option « Fédération » : cartons et acier : ECHALIER SA

Option « Individuelle »

Pour les imprimés (EcoFolio) : oui non

Date de signature : 20 octobre 2008

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE :

Ecologic
 ERP

Ecosystèmes
 Recylum

Date de signature : 14 août 2009

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI :

DASTRI

Date de signature : 03/03/2014

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets dangereux :

ECO DDS

Date de signature : 01//07/2014

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles :

ECO TLC

Date de signature : Février 2014

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets d'ameublement :

ECO MOBILIER

Date de signature : Février 2014

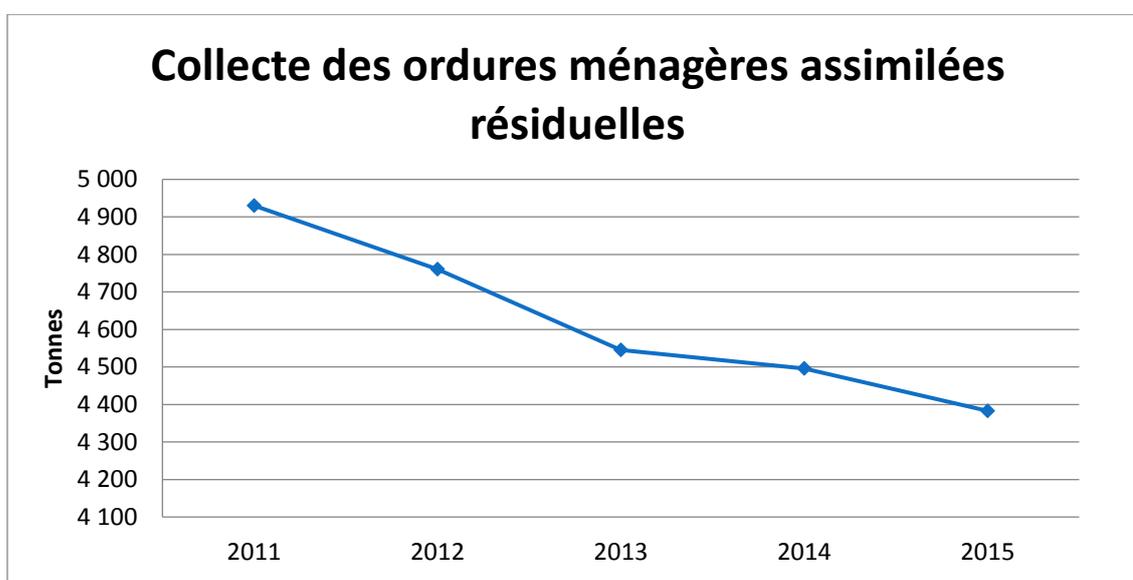
Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (VALTOM)

IV LES CHIFFRES CLES

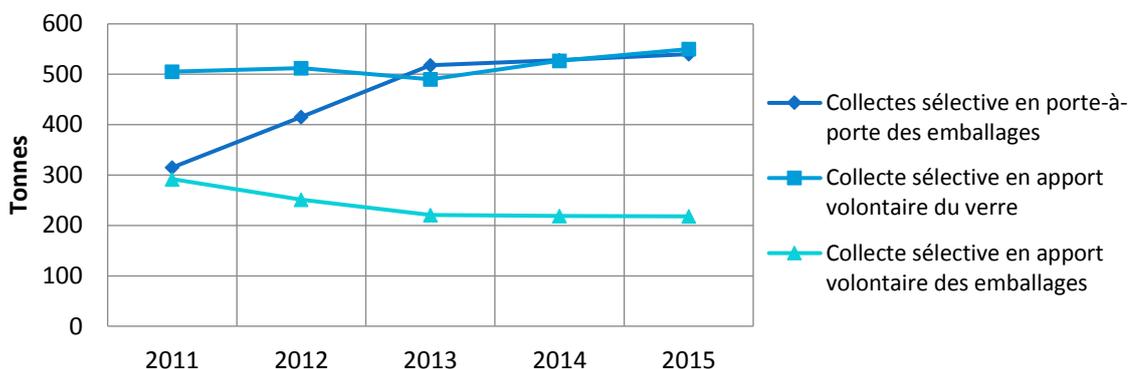
IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

	2012	2013	2014	2015
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (tonnes)	4761	4 545	4 496	4 383
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (kg/hab/an)	257,99	246,84	245,61	240,24
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (tonnes)	415	518	528	540
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	22,49	28,13	28,84	29,60
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	512	490	527	550
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	27,74	26,61	28,79	30,15
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (tonnes)	205	181	179	175
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (kg/hab/an)	11,11	9,83	9,78	9,59
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (tonnes)	46	40	40	43
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (kg/hab/an)	2,49	2,17	2,18	2,36
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	11	13	11	13
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,60	0,71	0,60	0,71
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (tonnes)	0	27	62	92
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (kg/hab/an)	0	1,47	3,39	5,04
TOTAL (en tonnes)	5 950	5 814	5 843	5 796
TOTAL (kg/hab/an)	322,42	315,75	319,20	317,69
Taux de valorisation	19,83%	21,78 %	76,85 %	76,53 %

Le taux de valorisation des ordures ménagères a largement augmenté suite à la mise en place du Pôle Vernéa, avec une valorisation énergétique de 30 % des Ordures Ménagères Résiduelles.



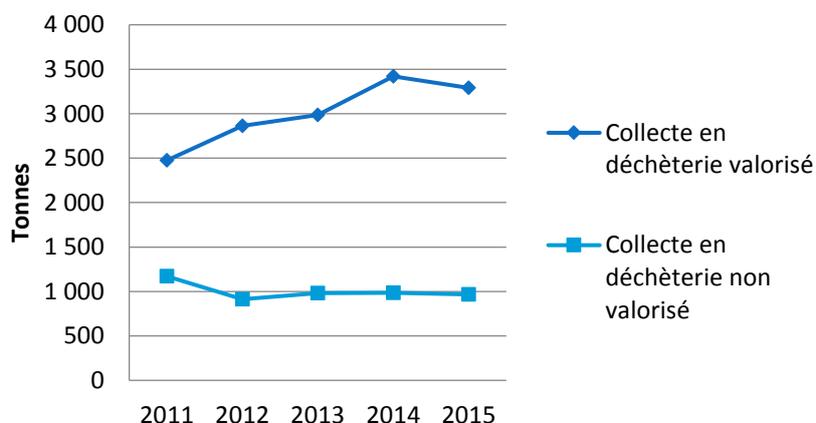
Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire d'emballages



IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2012	2013	2014	2015
Collecte en déchèterie (valorisé) tonnes	2 862	2 987	3 420	3 259
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	155,12	162,22	186,83	178,63
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	912	982	986	966
Collecte en déchèterie (non valorisé) (kg/hab/an)	49,45	53,33	53,86	52,95
TOTAL (en tonnes)	3 775	3 969	4 406	4 225
TOTAL (en kg/hab/an)	204,57	215,55	240,73	231,58
Taux de valorisation	75,83 %	75,26 %	77,62 %	77,14 %

Quantités collectées en déchèterie



IV.3. Quantités totales (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015
Déchets valorisés	4 051	4 254	7 910	7 695
Déchets non valorisés	5 673	5 529	2 339	2 326
TOTAL	9 725	9 783	10 249	10 021

IV.4. Quantités totales (en kg/hab/an)

	2012	2013	2014	2015
Déchets valorisés	219,55	229,67	432,12	421,78
Déchets non valorisés	307,44	300,17	127,78	127,49
TOTAL	526,99	529,84	559,90	549,28
Taux de valorisation	41,66 %	43,35 %	77,18 %	76,79 %

IV.5. Coût moyen du service par habitant

Coût aidé (hors TVA) : Ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

	2012	2013	2014	2015
Coût aidé (hors TVA)	107,96	89,00	118,12	120,32
Evolution	-	-17,56%	+32,72%	+1,84%

La baisse de l'année 2013 s'explique par une baisse de la Taxe Générales des Activités Polluantes payée pour chaque tonne enfouie à l'ISDND de Miremont suite à la certification ISO 14001. L'augmentation observée en 2014 fait suite à la mise en service du site de traitement VERNEA (mais qu'il faut relativiser par rapport à l'année 2012).

IV.6. Contribution moyenne par habitant

Contribution = Somme perçue auprès des habitants

	2012	2013	2014	2015
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	106,63	111,92	117,94	118,94

V Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V. 1.1. Prévention de la production de déchets

- Interventions en milieu scolaire sur la gestion des déchets et la Prévention des déchets,
- Mise en place d'actions du Programme local de Prévention :
 - Campagne de distribution de composteurs individuels par l'intermédiaire du VALTOM (94 composteurs distribués),
 - Continuité du compostage en pied d'immeuble sur certaines résidences OPHIS des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons (le Bois des Besses, le Chant des Sables et lotissement du bourg),
 - Développement de compostage auprès de gîtes et campings et de gros producteurs (EHPAD, cuisine centrale, Super U...),
 - Mise à disposition de gobelets réutilisables pour les associations du territoire,
 - Opération Stop Pub (proposition d'autocollants et mise à disposition dans les mairies).

V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND

- Amélioration et densification du réseau de collecte du biogaz lors de l'exploitation des sous alvéoles de l'alvéole n°2 du casier n°2 et combustion en torchère.

V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m³/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral.

V. 1.4. Protection des paysages

- Exploitation par sous alvéole de l'alvéole n°2 du casier n°2, avec couverture temporaire,
- Entretien et fauchage des espaces verts,
- Lutte contre les envols avec mise en place de filets et couvertures périodiques du casier.

V.2. Information et surveillance

Les maires et délégués des communes adhérentes au SICTOM sont informés du fonctionnement du SICTOM Pontaumur Pontgibaud par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors de l'Assemblée Générale, puis transmis aux communes ou communautés de communes par voie dématérialisée.

Chaque année, le SICTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité sur l'ISDND de Miremont.

VI CONCLUSIONS

Les principales évolutions en 2015 :

- Développement des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (achat d'un broyeur collectif pour une utilisation mutualisée avec les services techniques des communes, compostage des déchets organiques invendus du Super U...),
- Distribution de bacs individuels à couvercle jaunes sur les bourgs des Ancizes Comps et Saint Georges de Mons avec collecte en points de regroupement,
- Elaboration d'un diagnostic de la collecte en Apport Volontaire du verre et des emballages recyclable (fin 2015),
- Exploitation en régie du quai de transfert (VALTOM) et de l'alvéole n°2 du casier n° 2 de l'ISDND de Miremont par le biais d'une convention de coopération avec le VALTOM,
- Renouvellement de la certification ISO 14001 de l'ISDND de Miremont pour 3 ans et extension du périmètre de certification au Centre de transfert de Saint Ours les Roches.

Les projets du SICTOM 2016

- Développement des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (notamment utilisation du broyeur à déchets végétaux acheté par le SICTOM par les communes, subvention aux particuliers pour l'achat de broyeurs individuels, développement compostage de quartier Bromont Lamothe, compostage et mise en place d'un poulailler au camping du Viaduc des Fades, démarrage Organicité Pontaugur...),
- Conventionnement avec la Remise (ressourcerie des combrailles) et mise en place d'un caisson de réemploi sur la déchèterie des Ancizes Comps,
- Mise en place de la filière Meubles sur la déchèterie de Saint Ours les Roches,
- Mise en place d'une benne placoplatre sur la déchèterie des Ancizes Comps,
- Travail sur l'optimisation de la collecte des ordures ménagères et de collecte sélective en bacs jaunes et en apport volontaire,
- Suivi annuel de la certification ISO 14001 de l'ISDND de Miremont et du Centre de transfert de Saint Ours les Roches.

A Pontgibaud, le 17 juin 2016.

Le Président du SICTOM,

Laurent BATTUT

